



PREFET DE LA REGION OCCITANIE

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
(DRJSCS) d'Occitanie**

INSTRUCTION N° DS/DSB4/2016/236 du 19 juillet 2016 relative au fonctionnement des équipes techniques régionales

**CONVENTION PLURIANNUELLE
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE
TECHNIQUE REGIONALE (ETR)**

Ligue du SPORT-BOULES

Olympiade 2017 - 2020

Entre :

**Le directeur (la directrice) régional(e) de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Monsieur Pascal ETIENNE**

**Le président de la ligue régionale du Sport-Boules
Monsieur Jean-Claude GAMET**

**Le directeur technique national de la Fédération Française de Sport-Boules
Monsieur Jacques FARESSE**

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

Définition : l'équipe technique régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles. Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération, élaborées par le directeur ou la directrice technique national(e) (DTN).

Afin de contribuer à la déclinaison opérationnelle du projet fédéral et à son adéquation avec les objectifs ministériels, les associations peuvent prétendre à l'accompagnement financier et humain de l'Etat, via les conventions d'objectifs, contractualisées entre les fédérations sportives et le ministère chargé des sports d'une part, et l'appui de conseillers techniques sportifs (convention cadres) exerçant leurs missions auprès des dites fédérations d'autre part. Ces conventions fixent, au sein de chaque projet fédéral, les objectifs sur lesquels l'Etat choisit de mobiliser les moyens qu'il apporte aux fédérations au regard de leur contribution aux priorités ministérielles.

La déclinaison territoriale de ce partenariat s'appuie sur les projets de développement (définis pour chaque olympiade) portés par les ligues ou comités régionaux et qui associent les comités départementaux et les clubs contributeurs.

Un avenant annuel à la convention pluriannuelle précisera les évolutions à apporter aux actions engagées à partir du bilan réalisé et des indicateurs de résultats. Il permettra également d'actualiser la composition et les missions des membres de l'ETR et de définir les moyens de fonctionnement.

1.1. Composition

- Un **référént** : le président de ligue ou du comité régional ou son représentant, membre du comité directeur de la ligue ou du comité régional ;
- Un **coordonnateur** désigné par le DTN : prioritairement un conseiller technique sportif (CTS) ou, le cas échéant, un conseiller technique fédéral (CTF) ;
- Des **membres de commission** (sportive, formation, développement pour les principales) validés par le comité directeur de la ligue ou du comité régional ;
- Des **techniciens** investis de missions régionales dans les 3 grands domaines:
 - détection, sélection et accompagnement du sport de haut niveau ;
 - formation d'éducateurs, d'officiels et de bénévoles ;
 - actions de développement (écoles de sport, actions de masse, milieu scolaire, etc.).

1.2. Fonctionnement

L'ETR se réunit autant de fois que nécessaire et obligatoirement pour la programmation et le bilan de la saison sportive.

1.3. Moyens

Pour exercer ses missions l'ETR dispose de moyens de fonctionnement. Selon les besoins exprimés, l'Etat pourra y contribuer sous la forme d'une subvention à la ligue ou au comité régional au titre de la part territoriale du CNDS et / ou du BOP 219. Cette contribution est nécessairement complétée par une dotation de la ligue ou du comité régional et, le cas échéant, par une dotation des comités départementaux.

2. OBJECTIFS ET MODALITES

L'ETR est chargée de la mise en œuvre des actions de promotion, de développement, de structuration, d'accès au sport de haut niveau et de formation découlant du projet sportif de la discipline sur le territoire régional.

A ce titre, l'Etat accompagnera par des moyens humains notamment les actions visant à :

- Assurer la déclinaison territoriale du projet fédéral et particulièrement des objectifs partagés entre la FFSB et l'Etat ;
- Appliquer les directives techniques nationales sur le territoire ;
- Organiser la formation continue des cadres de la discipline.

2.1. Actions prévisionnelles

Ces priorités sont déclinées sous un format LOLF, et s'intègrent dans le Projet annuel de Performance du Programme SPORT.

Action n° 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

*Les actions mises en place doivent répondre aux **objectifs stratégiques** suivants :*

Favoriser la socialisation par la pratique en club, diversifier les pratiquants et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport :

→ *Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir la diversité de l'offre de pratiques sportives :*

- Mettre en œuvre les plans de féminisation de chaque fédération aux fins notamment de favoriser la féminisation des instances dirigeantes, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en renforçant notamment les dispositifs de formation de dirigeantes mais également de développer la mixité de la pratique sportive ;
- Favoriser la formation des encadrants à l'accueil des personnes en situation de handicaps en adaptant les conditions de pratiques et actualiser en lien avec les clubs sportifs, le « handiguide » mis en place par le pôle ressources national « sport et handicap » ;
- Favoriser la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Développer une offre de pratiques sportives diversifiées au profit des jeunes, notamment les plus éloignés de la pratique. Cette offre de pratiques doit être adaptée et répondre aux demandes tant des plus jeunes pratiquants, que des jeunes sportifs confirmés.

→ *Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination :*

- Déployer les actions éducatives et citoyennes mises en place par les fédérations sportives dans le cadre de leur projet de développement ;
- Diffuser et faire connaître les outils de promotion de l'éthique et des valeurs du sport produits par le ministère chargé des sports (direction des sports et PRN SEMC). Outils consultables dans la rubrique éthique sportive du site internet ministériel ;
- Développer des actions en partenariat avec les associations nationales d'éducation et d'insertion par le sport ;
- Inciter les éducateurs sportifs des clubs à participer aux actions de formation citoyennes mises en place par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

THEMATIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<u>PRATIQUE FÉMININE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des stages féminins de perfectionnement - Création de manifestations et compétitions féminines - Incitation des féminines à participer aux formations de dirigeantes - Intégration de féminines dans l'ETR
<u>PRATIQUE ADAPTÉE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des clubs à la pratique adaptée aux personnes en situation de handicap - Accompagnement à la mise en place et à l'animation d'actions adaptées - Participation des éducateurs FFSA aux formations FFSA - Recensement des structures en capacité à accueillir et enregistrement sur l'outil ministériel de recensement « Handiguide » - Diffusion des informations et des outils en provenance du PRN Sport et handicaps (CREPS de Bourges) - Formalisation de conventions de partenariat avec les instances territoriales des Fédérations Françaises du Sport Adapté et Handisport
<u>PRATIQUE EN TERRITOIRES CARENCÉS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage des clubs implantés en ZRR et QPV - Information en direction de ces clubs concernant les dispositifs existants pouvant les aider à mettre en place des actions - Priorisation de l'accompagnement ETR pour les actions menées par ces clubs

THEMATIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p align="center"><u>PRATIQUE</u> <u>« JEUNES »</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de stages « perfectionnement » en direction des débutants - Poursuite des cycles d'initiation sur le temps scolaire - Participation aux activités sur les temps périscolaires - Implication sur les stages « vacances » organisés par les communes (ALSH) - Présence dans les manifestations multisports portées par les municipalités (fête du sport) - Intégration dans les opérations organisées par les fédérations multisports (Léo Lagrange, UFOLEP, UNSS, USEP, sport pour tous) - Réponse aux appels à projets portés par les CROS/CDOS et industriels du sport
<p align="center"><u>PROMOTION</u> <u>VALEURS</u> <u>ÉDUCATIVES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une rubrique sur le site internet dédiée aux outils de communication du PRN SEMC - Insertion d'une thématique « valeurs du sport » dans le contenu des diplômes fédéraux d'éducateurs (prévention des incivilités et des violences, secourisme...) - Mise en place de temps de sensibilisation aux valeurs éducatives et citoyennes lors des formations en direction des dirigeants, des arbitres et des joueurs.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS PREVUES POUR L'ANNEE (A PRECISER EN ANNEXE)

INDICATEURS ACTION N°1

<u>THEMATIQUE</u>	<u>INDICATEURS</u>
<u>PRATIQUE FÉMININE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées de stages dédiées aux pratiquantes féminines - Nombre de compétitions et manifestations organisées - Nombre de dirigeantes formées - Nombre de féminines assurant des responsabilités au niveau régional et départemental - Nombre de présidentes d'association sportive - Nombre de féminines au sein de l'ETR
<u>PRATIQUE ADAPTÉE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication réalisées en direction des associations (courriers, mails, affiches, interventions en assemblée générale) - Nombre d'actions « sport-boules adapté » organisées - Nombre d'éducateurs formés auprès de la FFSA - Nombre d'AS inscrites sur le « Handiguide » - Nombre d'outils et d'informations du PRN diffusés aux AS - Nombre de conventions signées avec les ligues du Sport Adapté ou Handisport - Nombre d'actions réalisées en partenariat avec la F.F. du Sport Adapté ou la F.F. Handisport
<u>PRATIQUE EN TERRITOIRES CARENÉS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cartographie régionale des associations implantées en ZRR et QPV - Nombre de communications en direction de ces clubs sur les dispositifs spécifiques aux QPV et ZRR - Nombre de soutiens aux actions portées par des clubs en ZRR/QPV
<u>PRATIQUE « JEUNES »</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées en direction des jeunes (stages, animations scolaires et périscolaires, stages vacances, manifestations municipales, opérations multisports) - Estimation du nombre d'enfants sensibilisés - Nombre de licences « jeunes »
<u>PROMOTION VALEURS ÉDUCATIVES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la rubrique SEMC sur le site de la ligue - Nombre de temps de formation consacrés aux valeurs du sport (éducateurs, dirigeants, joueurs)

Action n° 2 : Développement du sport de haut niveau

Les actions mises en place doivent répondre aux *objectifs stratégiques* suivants :

- *Faire progresser le rang actuel de la France dans le sport de compétition de niveau mondial*
- *Améliorer la prise en compte de la pratique de haut niveau féminine et des sportifs en situation de handicap*
- *Garantir la meilleure qualité de l'animation, des contenus et des compétitions pour permettre à chacun d'atteindre le meilleur niveau possible dans le respect d'un développement harmonieux*
- *Contribuer à l'efficacité du double projet (scolaire-universitaire/sportif) pour réussir une insertion professionnelle des sportifs (ve) s de haut niveau de qualité*
- *Promouvoir les dispositifs d'accompagnement socio-professionnels existants et développer la formalisation de contrats de travail aménagés et de contrats d'image et de parrainage avec les entreprises et collectivités locales*

OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

THEMATIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<u>ENTRAINEMENT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de l'ensemble des professionnels de la ligue dans les séances du CREF (Centre Régional d'Entraînement et de Formation) - Diversification et amélioration de la qualité des séances d'entraînement proposées aux pensionnaires du CREF - Elaboration de fiches « conseils entraînement » et diffusion aux entraîneurs, aux spécialistes des épreuves de référence de la région, aux sportifs de haut-niveau et aux pensionnaires du CREF - Facilitation de l'accès à ces épreuves par des stages d'entraînement (hors-CREF) pour tous les pratiquants - Amélioration du suivi des spécialistes des épreuves de référence notamment sur la dimension physique (tests d'évaluation, carnet d'entraînement en ligne)
<u>COMPÉTITION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des épreuves de référence internationale - Création d'un championnat régional des épreuves de référence (tir en relais, tir progressif, tir rapide, tir de précision, combiné) en extérieur pour accroître notre visibilité - Développement de la culture sportive des pensionnaires du CREF en les sensibilisant aux exigences du sport de haut-niveau
<u>DOUBLE PROJET</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé à la construction du projet d'avenir des SHN et des pensionnaires du CREF (parcours scolaire et sportif) - Diffusion des dispositifs existants spécifiques aux SHN - Suivi de la réalisation des obligations incombant aux SHN

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS PREVUES POUR
L'ANNEE (A PRECISER EN ANNEXE)**

INDICATEURS ACTION N°2

THEMATIQUE	INDICATEURS
<u>ENTRAINEMENT</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de séances du CREF assurées par chacun des professionnels de la ligue- Réalisation d'un bilan de l'évolution du potentiel physique et technique de chaque pensionnaire du CREF (Evaluations morphologiques et physiques, analyse vidéo des techniques de lancer)- Nombre de fiches « entraînement » conçues et diffusées- Nombre de stages d'entraînement spécifiques aux épreuves de référence- Création d'une plate-forme régionale dédiée au suivi des spécialistes des épreuves de référence
<u>COMPÉTITION</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de communications sur les épreuves de références (affiches, clips, publication web, réseaux sociaux)- Nombre de championnats régionaux créés (tir en relais, tir progressif, tir rapide, tir de précision, combiné)- Nombre d'interventions théoriques auprès des pensionnaires du CREF
<u>DOUBLE PROJET</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de SHN et pensionnaires du CREF accompagnés dans leur parcours scolaire, professionnel et sportif- Nombre de dispositifs diffusés aux SHN- Taux de réalisation des obligations incombant aux SHN (suivi médical et mise à jour de leur situation sur www.portail-sportif.fr)

Action n° 3 : Prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Les actions mises en place doivent répondre aux *objectifs stratégiques* suivants :

- *Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s en organisant des actions de sensibilisation visant à lutter contre le dopage, les conduites dopantes et toutes les actions visant à fausser une rencontre sportive et le résultat qui en découle ;*
- *Promouvoir le sport comme facteur de santé publique : encourager l'implication des instances fédérales territoriales et des clubs dans les plans régionaux « sport santé bien être » pilotés par les DRJSCS et les agences régionales de santé.*

OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

THEMATIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<u>ÉTHIQUE DU SPORT</u>	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une rubrique dédiée aux valeurs du sport sur le site régional- Mise en place d'une campagne de communication s'appuyant sur les outils élaborés par la DRJSCS, le PRN, le CREPS, et le CROS ainsi que les conceptions de l'ETR- Intégration de temps de sensibilisation à la prévention des incivilités lors des formations en direction des éducateurs, dirigeants, arbitres et joueurs
<u>SPORT SANTÉ</u>	<ul style="list-style-type: none">- Organisation de séances « boules santé » conformes au cahier des charges fédéral- Offre d'initiations aux comités d'entreprises- Participation aux campagnes et actions ponctuelles portées par les institutions participant à la santé publique (ARS, DRJSCS, CROS)- Communication sur les bienfaits du sport-boules pour la santé

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS PREVUES POUR L'ANNEE (A PRECISER EN ANNEXE)

INDICATEURS ACTION N°3

THEMATIQUE	INDICATEURS
<u>ÉTHIQUE DU SPORT</u>	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation de la rubrique sur le site internet- Nombre de communications réalisées (courriels, courriers, publication web, affiches, flyers)- Nombre de sensibilisations réalisées lors des formations organisées par l'ETR
<u>SPORT SANTÉ</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de séances « boule santé » réalisées- Nombre d'initiations organisées pour les entreprises- Nombre de participations aux campagnes et actions ponctuelles portées par les institutions participant à la santé publique (ARS, DRJSCS, CROS)- Nombre de communications diffusées promouvant le sport-boules comme facteur de santé

Action n° 4 : Promotion des métiers du sport

Les actions mises en place doivent répondre aux *objectifs stratégiques* suivants :

- Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et des pratiques ;
- Former des encadrants (bénévoles et professionnels) qualifiés en veillant conjointement à la qualité des contenus et à des climats d'apprentissage favorisant le plaisir, la socialisation et la fidélisation des pratiquants ainsi que la transmission des valeurs du sport ;
- Accompagner les structures dans leurs démarches de professionnalisation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

THEMATIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<u>FORMATION</u>	<ul style="list-style-type: none">- Organisation des sessions de formation dédiées aux « éducateurs sportifs bénévoles » en vue de l'obtention de diplômes fédéraux- Implication dans la formation des « arbitres régionaux »- Création d'un séminaire « entraîneurs »- Sensibilisation des dirigeants à la réglementation, à la conduite de projet, aux démarches administratives, à la recherche de financement, aux outils bureautiques...- Promotion du futur Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) animateur Bouliste- Mise en place des premières sessions du CQP
<u>ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNALISATION</u>	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une cellule ressource régionale « formation, emploi et professionnalisation »- Conseil, accompagnement et suivi des professionnels en exercice

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS PREVUES POUR L'ANNEE (A PRECISER EN ANNEXE)

INDICATEURS ACTION N°4

THEMATIQUE	INDICATEURS
<u>FORMATION</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de sessions « diplômés fédéraux d'éducateurs »- Nombre d'éducateurs formés / nombre de diplômés- Nombre d'arbitres régionaux formés- Tenue du séminaire « entraîneur »- Nombre de formations proposées aux dirigeants- Nombre de communications sur le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) animateur Bouliste- Nombre de sessions « CQP animateur Bouliste »
<u>ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNALISATION</u>	<ul style="list-style-type: none">- Création de la cellule ressource régionale- Nombre de contacts enregistrés auprès de la cellule ressource régionale « formation, emploi et professionnalisation »- Nombre de professionnels accompagnés

2.2. Coordonnateur de l'ETR « Sport-Boules »

Le coordonnateur de l'ETR est Monsieur Stéphane PINGEON, Conseiller Technique Régional affecté à la DRJSCS Occitanie.

Ses attributions sont les suivantes :

- *Composer l'équipe des techniciens membres de l'ETR,*
- *Planifier et coordonner les actions,*
- *Organiser et conduire les réunions,*
- *Proposer les rémunérations éventuelles des intervenants de l'ETR en concertation avec le président de la ligue,*
- *Evaluer les actions et établir le bilan annuel de l'ETR.*

Il est l'animateur du projet et de l'équipe sur l'ensemble du territoire régional en sélectionnant et fidélisant les personnes ressources dans les 4 domaines d'activité et en tissant un réseau qui rayonne jusqu'aux clubs.

Il a la responsabilité de préparer et suivre, en termes d'engagements de crédits, le budget consacré au fonctionnement de l'ETR.

2.3. Référent de l'organe déconcentré de la FFSB

Le référent de l'organe déconcentré de la fédération sportive est M. Jean-Claude GAMET, président de la ligue bouliste régionale.

Il facilitera la promotion et la mise en place de la convention et en informera le comité directeur de la ligue.

2.4. Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 30 juin 2017.

Elle est conclue pour la durée de l'olympiade en cours et ses dispositions demeurent toutefois applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement.

Elle peut être modifiée ou prendre fin avant le terme fixé sur l'initiative de l'une ou de l'autre des parties à la présente convention dans le cadre d'une négociation annuelle ou, à tout moment, en cas d'urgence, dans l'hypothèse où la fédération ferait l'objet d'une mesure de retrait d'agrément ou de délégation.

2.5.Modalités de suivi et d'évaluation

Le coordonnateur transmettra chaque année un bilan annuel incluant le compte de résultat ainsi que l'ensemble des annexes prévues, aux signataires de la présente convention.

Au terme de la convention, une synthèse globale des actions et du fonctionnement de l'ETR sera réalisée.

Fait à TOULOUSE, le 30 juin 2017

Le Président(e) de la ligue de Sport-Boules,

M. Jean-Claude GAMET :

**Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
de l'Occitanie,**

M. Pascal ETIENNE :

**Le Directeur Technique National de la
Fédération Française du Sport-Boules,**

M. Jacques FARESSÉ :

(signatures facultatives)

**Les Présidents(es) des comités
départementaux]**

MM. (Mmes) :

Annexes annuelles :

- 1- Liste et attribution des membres de l'ETR**
- 2- Plan de développement de la ligue**
- 3- Programme prévisionnel des actions qui seront conduites par les membres de l'ETR**
- 4- Budget prévisionnel de l'ETR**